



Le Conseil Communal

VOTRE BOURGMESTRE



Michel FRANSOLET
Police - Sécurité Logement
Etat civil - Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin
Marc ANCION

Travaux, Agriculture
Forêts, Economie
Développement
durable



2ème échevin
Eric LAURENT

Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du
Territoire



3ème échevin
Michel PAROTTE

Sports - Communication
Mobilité - Sécurité routière
Festivités - Vie associative
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine
Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de la
personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Famille
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri
HOUSSA



Bastien
LAURENT



Francis
LERHO



Alexandre
DAUVISTER



Justine
DEFECHE



Alison
CLEMENT



Georgette
MICHEL-EVRARD



Jacques
CHAUMONT



Luc
BAWIN



Vincent
SWARTENBROUCKX



Gauthier
LEMAITRE



Didier
HEUSDENS



Pierre - François
VILZ

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice **ROYEN**

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean - Luc **HENIN**

CONTACTS DES SERVICES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil :

087/37.91.18

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

Bourgmestre :

087/37.91.26

Bureau des Echevins

087/37.91.28 ou 91.29

Etat civil – Population :

087/37.91.10

08h30 à 12h00
• 13h30 à 16h30
samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme :

087/37.91.30

08h30 à 12h00
samedi de 09h00 à 12h00

Marchés publics :

087/37.91.21 ou 91.22

08h15 à 12h00
13h15 à 16h30

Protocole et communication:

087/37.91.42

08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Travaux :

087/37.91.42



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil

VOTRE PRESIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



Olivier BREDO



Michel WILKIN



**Anne
CHARPENTIER**



**Georgette
EVRARD**



Françoise MEANT



Claude WIES



**Jean-Paul
COLLETTE**



**Jean - Pierre
DEVOS**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Catherine ABRASSART

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean-Luc HENIN

PERMANENCES DU CPAS : IMPORTANT

Le CPAS de Jalhay a déménagé pour quelques temps et les locaux provisoires ne nous permettent pas d'accueillir les personnes dans des conditions optimales. Dès lors, des permanences sont organisées **tous les jours de 9h00 à 11h00** à la Maison Bronfort à Sart ainsi qu'à l'Administration communale de Jalhay suivant l'horaire ci-dessous.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec une assistante sociale l'après-midi. Pour cela, contactez le **087/29 90 10**.

Vous trouverez de nombreuses informations sur notre site : www.cpasjalhay.be.



	SART (Maison Bronfort, Pl. du Marché 234)	JALHAY (Administration communale)
LUNDI matin	Mme Virginie BREDO	Mme Valérie FONTAINE
LUNDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
MARDI matin	Mme Anne PAULY (sur RV)	Mme Virginie BREDO
MARDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
MERCREDI matin	Mme Valérie FONTAINE	Mme Martine ARNOULD
MERCREDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
JEUDI matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Valérie FONTAINE
JEUDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
VENDREDI matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Anne PAULY
VENDREDI après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.

Permanence à la Maison Bronfort : 0470/60 53 76

Permanence à Jalhay : 087/37 91 38

Facture de gaz ou de mazout : un petit coup de pouce !

Conditions à remplir :

A Répondre à un des trois critères suivants :

1 - Vous avez le statut BIM à la mutuelle (ainsi que tous les membres de votre ménage).

2 - Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 22.034,79€ augmentés de 4.070,35€ par personne à charge.

3- Vous êtes en règlement collectif de dettes ou suivi par un service de médiation de dettes.

B Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Un document qui paraît officiel

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS tout au long de l'année dans les 60 jours qui suivent la livraison du combustible.

Le prix des combustibles augmente, l'allocation aussi :

Pour volume maximal de 2000 litres par année civile (pour des livrai-

sons à partir du mois de juillet 2022), en une ou plusieurs livraisons.

Par exemple : si vous avez reçu une allocation pour une livraison de 1500 litres datant du mois de février 2022, vous pourrez encore bénéficier d'une allocation sur 500 litres de mazout ou de gaz livrés à partir du mois de juillet 2022.

Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.
- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Renseignements : 087/29.90.22

Responsable : Cécile Sente

Prix au litre (sur la facture)	Montant de l'allocation par litre
< € 0,97	14 cents
≥ € 0,97 et < € 0,995	15 cents
≥ € 0,995 et < € 1,02	16 cents
≥ € 1,02 et < € 1,045	17 cents
≥ € 1,045 et < € 1,07	18 cents
≥ € 1,07 et < € 1,095	19 cents
≥ € 1,095	20 cents
POUR LES LIVRAISONS DU MOIS DE JUILLET 2022 ET POSTÉRIEURES :	
≥ € 1,12 et ≥ € 1,495	Augmentation graduelle de 21 à 36 cents



PRIME FÉDÉRALE UNIQUE DE 225€ POUR UNE LIVRAISON DE MAZOUT OU DE GAZ PROPANE

Le gouvernement fédéral a décidé d'accorder une allocation de 225€ pour compenser l'augmentation du prix de l'énergie.

Pour qui ?

Cette allocation unique et forfaitaire est accordée aux ménages lors de l'acquisition de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

Pour quelle période ?

Elle concerne les livraisons effectuées par une entreprise entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Quels documents dois-je compléter pour effectuer ma demande ?

Cette allocation est accordée sur la base d'un formulaire dûment complété par l'ayant droit.

- Soit vous l'introduisez en ligne via la plate-forme électronique : <https://chequemazout.economie.fgov.be/>
- Soit vous l'imprimez ou le demandez à votre distributeur.

Renvoyez-le dûment complété au SPF Economie par courrier recommandé jusqu'au 10/01/2023 inclus à l'adresse postale suivante :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie - Cellule prime Mazout 225 euros
Boulevard du Roi Albert II 16 à 1000 Bruxelles

Attention ! Il existe plusieurs types de formulaires selon votre type de logement

- Pour un logement individuel : formulaire imprimable type A à compléter
- Pour un logement dans une copropriété : formulaire imprimable type B à compléter
- Pour un logement avec plusieurs appartements mais pas de N° de copropriété il faut aller sur le site www.fuelpremium.be (il faut sa carte d'identité et le code pin et suivre les étapes)

Quand et comment vais-je recevoir l'allocation de chauffage de 225 € ?

- Le SPF Economie statue sur la recevabilité de votre demande dans les deux mois suivant sa réception et au plus tard le 15/03/2023. Ensuite, l'allocation de chauffage vous sera payée sur le compte bancaire renseigné sur le formulaire.

Pour plus de renseignements :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-225>

N° gratuit 0800 120 33





PETIT GUIDE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

C'est quoi la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) ?

La GRAPA est une allocation sociale, pas une pension. Elle est accordée aux personnes de 65 ans ou plus qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Quelles sont les conditions préalables pour pouvoir prétendre à la GRAPA ?

- ✓ avoir au moins 65 ans
- ✓ être de nationalité belge ou assimilé
- ✓ avoir sa résidence principale en Belgique (adresse reprise au Registre national)

Comment demander la GRAPA ?

- via mypension.be (connexion au moyen de l'e-ID ou itsme) ;
- par téléphone au numéro spécial Pension gratuit 1765 ;
- à l'administration communale.

Quelles sont les obligations de résidence à respecter pour conserver sa GRAPA ?



Il faut habiter réellement et de manière permanente en Belgique. Le bénéficiaire d'une GRAPA peut séjourner à l'étranger 29 jours par année civile.

Il doit uniquement **déclarer** ses **séjours à l'étranger de plus de 5 jours consécutifs, ou 6 nuitées** (les jours de départ et de retour ne sont en effet pas pris en compte). Il doit faire cette déclaration au Service Pensions **avant son départ**.

Comment le Service Pensions contrôle-t-il la présence du bénéficiaire en Belgique ?

À des dates aléatoires, le Service Pensions envoie un **courrier recommandé avec avis de réception**. Ce contrôle automatique n'est pas appliqué aux bénéficiaires qui :

- ont 80 ans ou plus ;
- sont admis dans une maison de repos ou une institution de soins psychiatriques ;
- sont inscrits en adresse de référence CPAS ;
- ont un handicap avec une perte d'autonomie d'au moins 7 points, reconnu par la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale ;
- ont un handicap et reçoivent une allocation d'aide ou un budget de soins pour les personnes âgées.

Ces catégories de personnes peuvent toutefois être contrôlées si le SPF suspecte une fraude.

Les 5 règles d'or du bénéficiaire de la GRAPA



avertir le Service Pensions avant tout **voyage de plus de 5 jours consécutifs (6 nuitées)** à l'étranger



avertir le Service Pensions en cas de longue absence du domicile (hospitalisation ou autre)



avertir le Service Pensions en cas de départ en maison de retraite ou maison de soins



communiquer tout changement dans ses ressources (vente d'un bien, héritage, donation, etc.)



communiquer tout changement dans sa situation familiale (mariage, cohabitation, décès, adresse de référence etc.)

Où trouver plus d'infos sur la GRAPA ?

Retrouvez toutes les infos sur la GRAPA sur notre site Web

www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa.

Vous avez des questions ?

- Téléphonnez au numéro spécial Pension gratuit 1765
- Utilisez notre formulaire de contact en ligne : www.sfpd.fgov.be/fr/formulaire-de-contact ;
- Envoyez un courrier à

**Service fédéral
des Pensions,**
Tour du Midi,
Esplanade de l'Europe 1,
1060 Bruxelles



Réfugiés ukrainiens sur notre commune

La guerre en Ukraine a commencé il y a déjà 8 mois et n'est malheureusement pas près de se terminer.

Beaucoup d'ukrainiens ont quitté leur pays pour trouver momentanément un peu de sécurité ailleurs.

Suite aux appels des autorités, plusieurs jalhaytois ont proposé d'héberger des réfugiés dans leur maison.

La commune de Jalhay accueille actuellement une trentaine de personnes ukrainiennes réparties chez dix hébergeurs.

Comme la loi l'oblige, le CPAS de Jalhay aide financièrement toutes les familles ukrainiennes mais il aide également les hébergeurs en répondant au mieux à leurs demandes pratiques ou administratives.

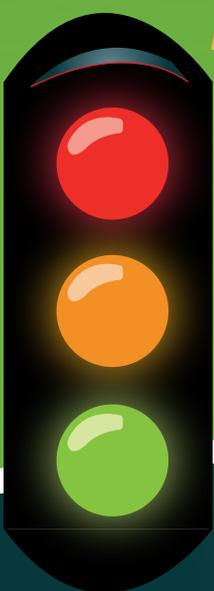
Afin de favoriser l'intégration des réfugiés ukrainiens, les enfants en âge d'école (maternelle et primaire) ont été accueillis directement dans les établissements de la commune et le CPAS a aidé les familles à trouver un stage pendant les vacances scolaires.

Des bénévoles ont rapidement proposé de donner des cours de français aux réfugiés adultes et grâce à une collaboration avec le CPAS et la commune qui ont apporté une aide logistique sous forme d'achat de livres ou de mise à disposition d'un local, les cours ont pu débuter le 19 avril 2022. Ces cours de français se donnent trois fois par semaine et sont animés par une équipe dynamique de 12 bénévoles.

L'arrivée des réfugiés requiert beaucoup de démarches de la part des agents du CPAS mais également pour la Police et le service communal de la population qui assurent un travail rapide et efficace. Le CPAS tient à remercier ces agents pour leur bonne collaboration ainsi que tous les bénévoles et les hébergeurs.

LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE VOUS INVITE À UNE NOUVELLE

REMISE À NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE POUR LES SENIORS



**3 APRÈS-MIDIS DE COURS
AVEC UNE MONITRICE AGRÉÉE**

**7 - 14 - 21
OCTOBRE
13H À 16H20**

GRATUIT
Aux Colibris, Place 14 à Jalhay
Inscriptions au 087/29 90 10





02/09/2022

Le **Plan de cohésion sociale** vous invite à nos activités dès le mois de septembre 2022.

Pas de solitude entre nous, venez papoter, boire un café et partager votre créativité.

Les ateliers sont gratuits et n'imposent pas de régularité, les maîtres mots étant la convivialité et la liberté !

Retrouvons-nous **chaque vendredi de 14h00 à 16h00 aux Colibris**, Place 14 à Jalhay.

Pour plus d'informations et/ou une inscription, appelez le 087/29 90 10.



LE CPAS ORGANISE AUX "COLBRIS" À JALHAY:

L'INFORMATIQUE AVEC MOBITIC

De 9h30 à 12h00

Séances INFORMATIQUES

GRATUITES ET
POUR TOUS
ET TOUTES !

28/09/22 : La gestion des fichiers sur PC/tablette

30/11/22 : Les liseuses

17/01/23 : Détecter et éviter les dangers du net ! (Exposé)

Réservez maintenant votre place pour l'une ou plusieurs de ces matinées en appelant le : 087/29 90 10

Adresse : Place 14 à 4845 JALHAY



INFOS ET ACTUS SUR :

www.cpasjalhay.be

Visitez aussi la page facebook du PCS :



Pcs Jalhay





C'est une excellente nouvelle et une étape importante de ta carrière professionnelle ! Cependant, ne va pas penser que tu peux te reposer sur tes lauriers... Il te faudra effectuer au moins trois démarches indispensables pour entrer comme il se doit dans la vie active.

T'inscrire en tant que demandeur d'emploi

Quoi qu'il arrive, la première chose à faire une fois ton diplôme en poche est de **t'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi auprès du Forem** et ce Peu importe que tu vives encore chez tes parents, seul ou en colocation.

Ton inscription en tant que demandeur d'emploi te permettra de **démarrer ton « stage d'insertion professionnelle »** qui durera 310 jours (en réalité un an, les dimanches n'étant pas inclus dans le décompte à l'inverse des jours fériés). Il s'agit en fait d'une période durant laquelle tu es censé commencer à rechercher activement du travail, sans possibilité de toucher des allocations.

Si tu as réussi en juin, aucun problème : tu peux t'inscrire immédiatement afin que ton stage d'insertion puisse officiellement débuter. Par contre, en cas de deuxième session, il te faut attendre le lendemain de ton dernier examen de passage ou le lendemain du dépôt de ton TFE / mémoire avant de passer à l'acte. Dans ce cas, ton stage d'insertion commencera le jour de ton inscription.

C'est seulement après les 310 jours de ton stage d'insertion professionnelle que tu peux prétendre aux allocations d'insertion, dans le cas où tu n'as toujours pas trouvé d'emploi. Tu devras alors remplir les conditions requises (notamment, l'obligation d'être âgé de moins de 25 ans au moment de ta demande pour obtenir lesdites allocations). Sache en outre que tes parents ont toujours droit aux allocations familiales durant la durée entière de ton stage d'insertion, sauf pour les mois où tu gagnes plus de 562,93 € brut

par mois.

Enfin, sache que si tu trouves du travail durant ton stage d'insertion, tous les jours passés en tant que salarié seront pris en compte dans le calcul des 310 jours.

T'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité

Durant ton stage d'insertion professionnelle, tu gardes le statut de personne à charge de tes parents (pour peu, une nouvelle fois, que tu n'aies pas atteint l'âge de 25 ans).

Dès que tu trouves du travail ou lorsque ton stage d'insertion touche à sa fin, il est nécessaire que tu t'inscrives en tant que titulaire auprès d'une mutualité de ton choix (tu peux donc opter pour une mutualité différente de celle de tes parents).

Pour rappel, être régulièrement inscrit auprès d'une mutualité te permet de bénéficier d'un remboursement des frais de soins de santé (hospitalisation, médicaments...).

Rechercher activement du travail

Dernière étape importante : il te faut à présent rechercher activement un emploi. À ce sujet, l'ONEM (Office National de l'Emploi) procédera à deux évaluations lors de ton stage d'insertion professionnelle : la première au cours du 7e mois de stage, la seconde au cours du 11e mois. Une évaluation négative aura comme conséquence la prolongation de ton stage d'insertion professionnelle et reportera donc à plus tard ton droit à des allocations d'insertion.

Et les allocations familiales ?

Tu as encore droit aux allocations familiales juste après tes études sous certaines conditions, **pendant ton stage d'insertion professionnelle**.

Tu devras pour cela remplir plusieurs conditions :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi ;
- Ne pas avoir encore fini ton stage d'insertion professionnelle ;
- Avoir moins de 25 ans ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- Avoir achevé une formation (études, apprentissage, etc.) ;
- Ne pas avoir refusé un travail convenable ;
- Ne pas percevoir plus de 562,93 EUR bruts par mois :
 - o revenus professionnels et revenus de remplacement confondus ;
 - o ce montant est indexé régulièrement.

Si tu arrêtes tes études en cours d'année, il est important pour toi que tu t'inscrives au Forem au plus vite. Pour ce faire, il faudra demander à l'école une attestation de fin d'études et l'envoyer à la caisse d'allocations familiales.

Si tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi, tu n'auras pas droit aux allocations familiales après tes études.

Si ton stage d'insertion est prolongé (parce que tu n'as pas eu 2 évaluations positives), le paiement de tes allocations familiales est aussi prolongé, si tu mènes une procédure de suivi avec le Forem (entretiens d'évaluation pour vérifier que vous recherchez un emploi).

La caisse d'allocations familiales est informée automatiquement de ton inscription comme demandeur d'emploi.

Naissances

26/11/2021 LEFEBVRE Maxine
 05/01/2022 LEDUC Mÿana
 30/01/2022 PETERS Tom
 31/01/2022 BERTHER Lény
 04/02/2022 WILLEM Anna
 08/02/2022 BARBAY Adrien
 11/02/2022 DUYSSENS Achil
 17/02/2022 CALABRESE LECLOUX Arthur
 18/02/2022 COLINET Victor
 25/02/2022 ARREDONDAS-PALLA Zoé
 02/03/2022 MANGUETTE Suzanne
 03/03/2022 LAMY RENARD Erine
 05/03/2022 NIZET Arthur
 06/03/2022 BAGUETTE Enaël
 07/03/2022 MALEMPré Louis
 14/03/2022 LEGENTIL Adam
 15/04/2022 DESERT Catalina
 08/05/2022 WARNIER Eléa
 09/05/2022 JACQMIN Léo
 10/05/2022 GOHY Sasha
 19/05/2022 LINCE Célestin
 02/06/2022 HAAS GARCIA GONZALES Mao
 13/06/2022 HERMAN Alice
 14/06/2022 FRANSSSEN Line
 24/06/2022 BYLEVELD Alice

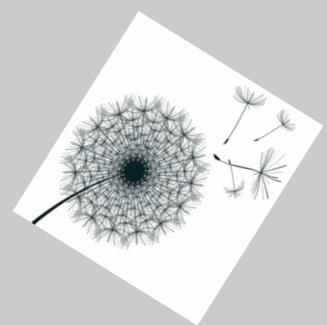
JALHAY-Charneux
 SART-Stockay
 SART-Stockay
 SART
 SART-Stockay
 SART-Tiège
 JALHAY-Surister
 JALHAY
 JALHAY-Charneux
 SART-Station
 JALHAY-Solwaster
 JALHAY
 JALHAY-Foyr
 SART-Nivezé
 SART
 JALHAY
 SART-Tiège
 JALHAY-Surister
 SART-Tiège
 JALHAY
 SART-Nivezé
 JALHAY
 JALHAY
 JALHAY
 SARRT



Décès

06/03/2022 : SCHMETZ Jean
 10/03/2022 : VERSWYVELEN Jenny
 10/03/2022 : FRANSOLET Jacqueline
 15/03/2022 : CAMBIEN Mariette
 18/03/2022 : DEBLON Madeleine
 19/03/2022 : MICHAUX André
 19/03/2022 : BUSTIN Gillette
 19/03/2022 : GRIFNEE Richard
 20/03/2022 : NISSETTE Charles
 21/03/2022 : MARTIN Michel
 22/03/2022 : NGUYEN Thi Tiet
 28/03/2022 : BLANCHE Marie
 13/04/2022 : BOUCHAT Constant
 17/04/2022 : SORGELOOS Aimé
 18/04/2022 : FISCHER Xavier
 25/04/2022 : WOLFS Vivianne
 04/05/2022 : MOUREAU Jacques
 05/05/2022 : FISCHBACH Marcel
 12/05/2022 : DETHIER Augustine
 14/05/2022 : BREUWER Rosine
 18/05/2022 : MAUHIN Josephine
 22/05/2022 : MUKAMUYANGO Marie-Rose
 01/06/2022 : DONEUX André
 02/06/2022 : GREGOIRE Jean-Michel
 02/06/2022 : PIRRETZ Edmond
 10/06/2022 : LHOAS Andrée
 23/06/2022 : MOND Marc
 05/07/2022 : COLLARD Ghislaine
 05/07/2022 : JORIS Marie-Claude
 12/07/2022 : LECOP Marie
 21/07/2022 : GREGOIRE Jeannine
 26/07/2022 : MICHELS Marie-France
 31/07/2022 : PEEREN Luzia
 04/08/2022 : ROBIN Eliane
 06/08/2022 : GRANDRATH Pierre
 07/08/2022 : VANDEN EYNDE Jeannine
 13/08/2022 : TYTGADT Andrée
 16/08/2022 : BLAISE Eugénie
 18/08/2022 : MONSEUR Michel
 20/08/2022 : TOMBEUX Liliane

JALHAY
 JALHAY
 SART-Tiège
 JALHAY-Charneux
 SART-Tiège
 JALHAY-Herbiester
 JALHAY
 JALHAY-Foyr
 SART-Nivezé
 SART-Tiège
 SART
 SART-Tiège
 JALHAY
 SART-Nivezé
 JALHAY-Herbiester
 JALHAY
 SART
 JALHAY-Mariomont
 SART-Nivezé
 JALHAY-Charneux
 JALHAY
 JALHAY
 SART-Tiège
 JALHAY
 SART-Nivezé
 SART-Tiège
 SART-Balmoral
 SART-Solwaster
 JALHAY
 JALHAY
 SART-Nivezé
 SART-Bansions
 SART-Nivezé
 SART-Nivezé
 SART-Nivezé
 SART-Tiège
 SART-Stockay
 SART
 SART-Tiège
 JALHAY



Re-ouverture de la Bibliothèque de Sart

BIBLIOTHÈQUE de SART

MARDI	15.45 - 18.00
MERCREDI	13.30 - 18.00
VENDREDI	15.45 - 18.00
SAMEDI	9.00 - 13.00

bibliotheque.sart@jalhay.be  087 29 90 24



DÉCOD'ÂGES (PERMANENCES NUMÉRIQUES)

Un vendredi par mois, Nous vous proposons une aide personnalisée sur les questions informatiques. Ces rendez-vous, en individuel, accompagneront les personnes en difficulté numérique dans l'apprentissage de l'outil informatique.

Vendredi 14 octobre :

Comment utiliser une liseuse et emprunter sur Lirtuel ?

Vendredi 18 novembre :

Comment faire ses courses en ligne ?

Vendredi 9 décembre :

Quels sont les services offerts par une banque en ligne ?

INFORMATIONS

Bibliothèque de Jalhay

De 13h30 à 15h30

Entrée gratuite (priorité aux seniors)

Inscription obligatoire : 087646098



info



COLLECTE
PORTE À PORTE

MON CONTENEUR EN LIGNE : RAPPEL ET NOUVEAUTÉ !



Vous le savez sûrement, il vous est possible de consulter votre production de déchets



COMMENT ?



Rendez-vous sur le site internet d'Intradel « **Mon conteneur en ligne** »

Accédez à mon conteneur en ligne par ici

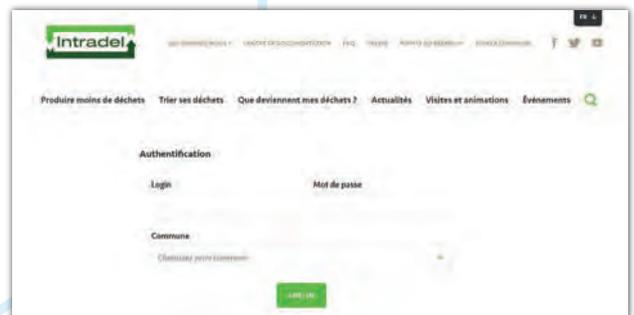


AUTHENTIFICATION

Pour ce faire, rien de plus simple : munissez-vous du **login** et **mot de passe** qui vous ont été communiqués lors du démarrage de la collecte en conteneurs sur votre commune et identifiez-vous.

Vous avez oublié vos identifiants ?

> *Pas de problème : contactez le call-center d'Intradel au 04 240 74 74 afin que ceux-ci soient renouvelés et vous soient envoyés par courrier postal.*



NOUVEAUTÉ

Il est désormais possible de **consulter vos apports à quotas au recyparcs** via cette même page > « Mon conteneur en ligne ». Gérer ceux-ci n'en sera maintenant que plus simple !



infos



04 240 74 74
www.intradel.be

Si je prévois d'acheter

J'APPLIQUE LA MÉTHODE **BISOU** EN ME POSANT CES 5 QUESTIONS :

- B** : à quel **Besoin** émotionnel cet achat répond-il ?
- I** : dois-je **l'acheter Immédiatement**, sans prendre le temps de la réflexion ?
- S** : n'ai-je pas déjà un **produit Semblable** ?
- O** : est-ce que l'**Origine du produit** est cohérente avec ma démarche et mes valeurs ?
- U** : ce produit va-t-il m'apporter une **réelle Utilité** ?



Retrouvez les alternatives « réemploi » de votre commune et en province de Liège sur intradel.be

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT

En **2017**, la Commune de Jalhay a rejoint la Convention des Maires à travers la campagne POLLEC (POLitique Locale Energie Climat), s'engageant ainsi à :

- **Réduire ses émissions de CO2 de 40 %** d'ici 2030 grâce à des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- **Lutter contre la précarité énergétique** ;
- **Renforcer sa résilience** en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Dans ce plan d'action, nous retrouvons des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre via l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation des logements, la mobilité, la production d'énergie renouvelable etc. Des actions d'adaptation aux incidences du changement climatique ont également été ajoutées à ce plan.

La Commune de Jalhay ne pourra pas y arriver sans votre implication. Bien qu'il soit difficile de se projeter dans le futur, le chemin vers une « société résiliente » nécessitera des changements dans un large éventail de secteurs, de même que dans de nombreux aspects de notre vie.

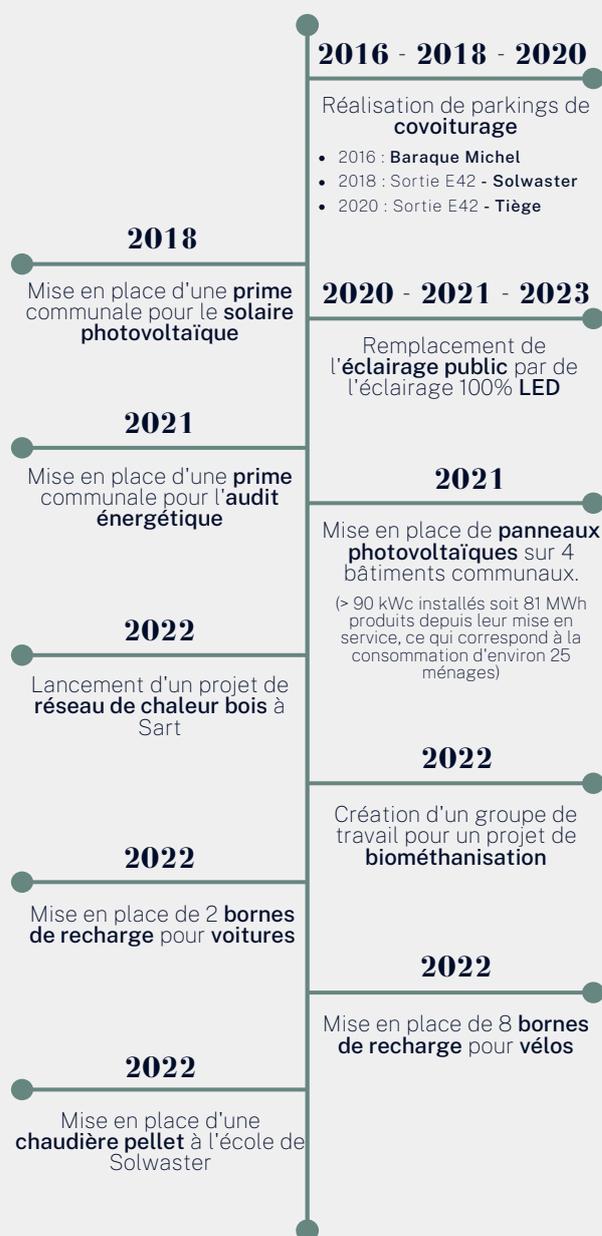
Tous ensemble, montrons-nous à la hauteur des enjeux en nous rappelant que, comme le climat change, peut-être devrions nous en faire de même.

Plus d'infos :

estelle.fabry@jalhay.be
<https://www.jalhay.be>

www.conventiondesmaires.eu/fr/

ACTIONS CLÉS DEPUIS LA SIGNATURE :



Une borne de recharge pour votre véhicule électrique près de chez vous à Solwaster !

Face à l'urgence climatique, en 2017, La Commune de Jalhay s'engageait à réduire ses émissions de CO2 de 40% d'ici 2030 à travers le programme POLLEC.

Le transport étant le secteur le plus émetteur après le logement, il est nécessaire de contribuer au déploiement de solutions alternatives en favorisant le transfert vers la mobilité douce ou l'utilisation de la voiture électrique ou hybride.

Ainsi, grâce à un subside de la Province de Liège avec qui un partenariat a été conclu, une borne de recharge publique pour voitures électriques est désormais disponible et opérationnelle. Celle-ci offre deux points de recharge semi-rapide sur **le parking de délestage de Solwaster**, endroit stratégique qui offre beaucoup de passage et à proximité de l'entrée de l'autoroute E42. Une autre borne en partenariat avec la Province de Liège et la Région wallonne sera bientôt mise en service également sur le parking de délestage de Tiège.

Mais ce n'est pas tout, 8 bornes de recharges publiques pour les vélos cette fois seront également installées sur le territoire Jalhaytois. Vous pourrez les retrouver à l'Administration communale, à Charneux, à Tiège et à l'office du Tourisme à Sart.

La commune ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et projette d'étudier les possibilités d'installer d'autres bornes de rechargement à proximité de lieux d'intérêt non seulement pour les voitures mais également pour les vélos électriques.



Entretien des haies.

Les haies et les plantations ne peuvent d'aucune manière gêner la circulation, qu'elle soit piétonne ou motorisée, ni masquer la signalisation.

Il est malheureusement souvent constaté que certains riverains négligents laissent pousser les branches au point d'entraver dangereusement la circulation, sur les trottoirs notamment.

Il est urgent de rappeler qu'il est du devoir des riverains de tailler leurs haies surtout quand elles empiètent sur le domaine public et que le passage sur les sentiers devient difficile, sinon impossible.

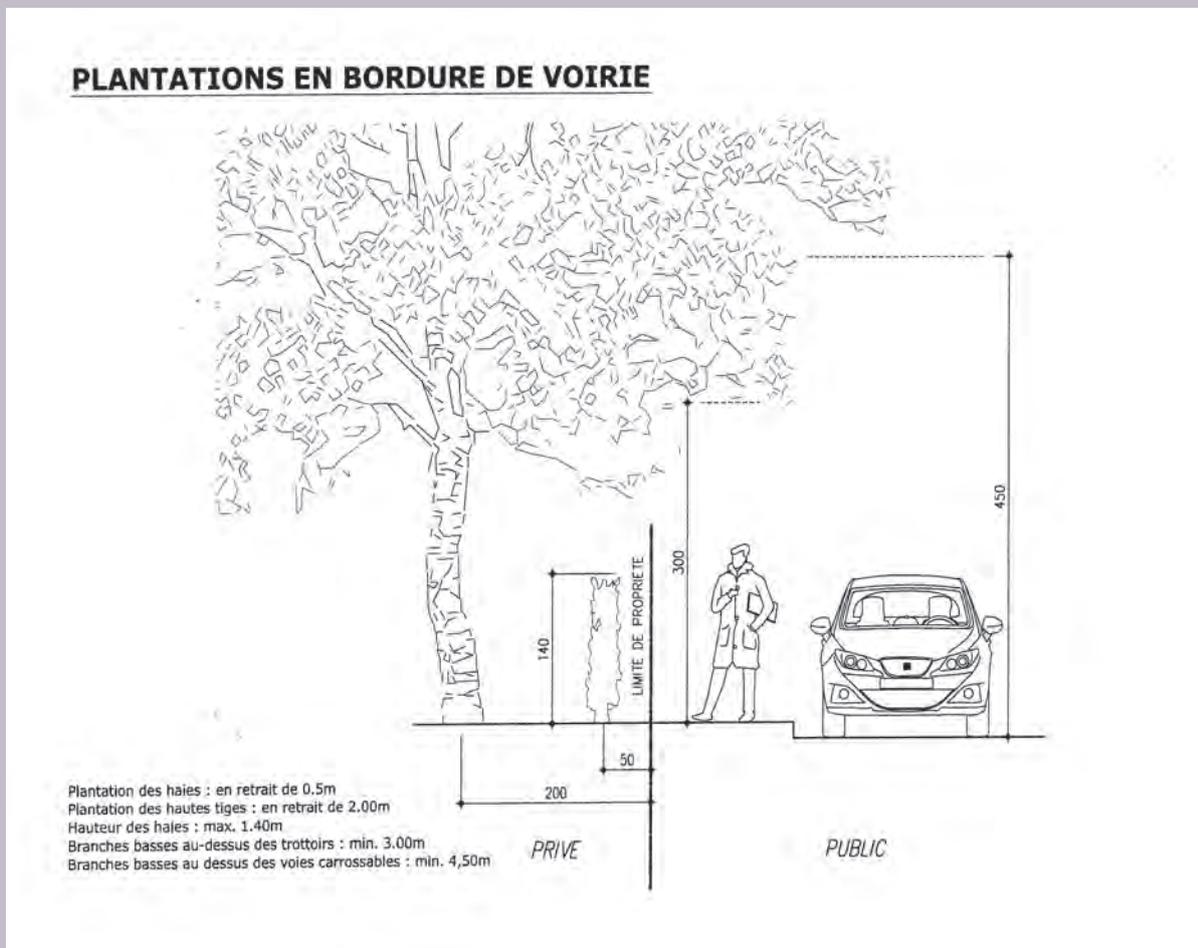
A titre d'information, voici ce que prévoit l'ordonnance de police administrative :

En tout temps, tous les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers ou autres occupants, sont tenus d'égaler ou de faire égaler, à leurs frais, les arbres et les haies croissant sur les propriétés dont ils sont responsables, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique. L'évacuation des déchets est réalisée dans les 8 jours à compter de l'élagage.

Ils doivent également réduire à la hauteur de 1,40 m, les têtards qui croissent dans les haies, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de deux mètres de la limite de la voie publique. Cette hauteur de 1,40 m se mesure à partir du sol naturel de la propriété riveraine, à moins toutefois que la haie ne soit plantée en contrebas du couronnement de la route, auquel cas le couronnement est pris pour point de départ.

En cas d'inexécution, l'Autorité communale pourra y procéder d'office et aux frais des contrevenants, sans préjudice des pénalités prévues au présent règlement.

Plantations en bordure de voirie



Le Parc national, j'en suis Fagne !

Le haut-plateau fagnard, est l'un des territoires les plus atypiques et les plus riches en biodiversité de Wallonie. Ses landes, tourbières et forêts ainsi que ses espèces rares se doivent d'être protégées.

Ces dernières années, le flux de visiteurs a connu des pics parfois difficilement contrôlés, provoquant à la fois des menaces sur le milieu naturel et sur ce réservoir d'eau potable, des problèmes de mobilité et de sécurité, et des perturbations dans les villages avoisinants. C'est pourquoi il est primordial de faire cohabiter au mieux l'aspect protection de l'environnement et l'aspect touristique du site.

L'appel à projet "parc national de Wallonie" est conçu comme un processus visant à développer pour les porteurs de projets et les communautés locales concernées, des opportunités dans divers domaines : environnement, économie, emploi, qualité de vie, mobilité, etc. De manière générale, il s'agit pour les communes et les communautés locales de réaliser un développement intégré et durable de leur territoire, tout en générant d'importantes retombées économiques.

Pour les candidats retenus, des financements serviront à mettre en œuvre des actions et des projets permettant de restaurer le milieu naturel, aménager les infrastructures, améliorer l'accueil et mettre en valeur les espaces naturels et le patrimoine de la région, pour servir de support à une activité économique et à la qualité de vie des habitants.

L'élaboration des plans directeur et opérationnel s'est faite en concertation avec le premier public concerné, c'est-à-dire les habitants du territoire. Le projet sera rendu pour le mois d'octobre 2022 et la réponse finale du Gouvernement wallon sera rendue publique d'ici la fin de l'année 2022.

Et vous, vous en êtes Fagnes ?

Plus d'informations sur : www.jensuisfagne.be

Brame du cerf

Venez écouter le cerf bramer ! **Les 23, 24, 30 septembre et 1, 2, 7 et 8 octobre à 18h30**

En prélude à l'écoute sur le terrain, une présentation par un guide vous permettra de mieux comprendre le comportement des cervidés.

Tarif : 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservation obligatoire au 087/47 47 37 ou info@tourismejalhaysart.be

Séance spéciale enfants : 2 octobre à 15h00



Nuit de l'obscurité

Dans le cadre de la nuit de l'obscurité, **venez observer les étoiles** avec le Groupe astronomie de Spa.

Quand ? **le 8 octobre à 20h30**

Où ? **Croix du Baron à Herbiester**

LA NUIT DE L'OBSCURITÉ / la nuit 100% nuit !

OBSERVATION ASTRONOMIQUE

Croix du Baron Herbiester

En collaboration avec le groupe astronomique de Spa

Le 8 octobre de 20h30 à 23h30

JALHAY-SART OFFICE DU TOURISME

Balades guidées

Découvrez notre agenda et bloquez les balades qui vous intéressent.

Nos guides vous emmènent à la découverte de notre magnifique région.

Nos balades à thème vous permettent de partir à la rencontre de la flore, de la faune, de la nature et de notre patrimoine.

Profitez également des promenades qui s'adressent spécialement aux enfants.

Prix : 2€ par personne – enfants de moins de 15 ans, gratuit.

Chiens calmes tenus en laisse admis sauf mention contraire dans l'intitulé.

Inscription obligatoire :
087/47 47 37 ou
info@tourismejalhaysart.be

OCTOBRE

Mercredi 26 :

« **Balade nature spéciale enfants** »

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ :

Parking de la Baraque Michel

Chiens calmes tenus en laisse admis

Guide :

Monsieur Christian DESART

Tél : 0472/353 225

DECEMBRE

Mercredi 28 :

« **Balade nature spéciale enfants** »

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ :

Eglise de Surister

Chiens calmes tenus en laisse admis

Guide :

Monsieur Christian DESART

Tél : 0472/353 225



OCTOBRE

Dimanche 16 :

A la découverte de notre région « De petits ponts en petits ponts »

Distance : +/- 8 kms

Départ :

OTJS à 13h30 et covoiturage

Chiens calmes tenus en laisse admis

Guide :

Madame Jacqueline EENENS

Tél : 0494/473 513

Expositions

Jeanine BLANCHE et Philippe GILSON

Photos « Objectif Nature »

Du 7 au 23 octobre 2022



Francine LANDRAIN et Charles VAN LITH

Aquarelles et Lithogrammes

Du 28 octobre au 13 novembre 2022



Christiane LOUSBERG

« Exposition de Noël »

Du 18 novembre au 4 décembre 2022



Patricia DARIMONT

« La nature en fête »

Du 9 au 25 décembre 2022



Jalhay J' Entreprends, c'est quoi ?

C'est un groupement né en 2014 qui permet aux « entreprenants » de la Commune de Jalhay de se **Rencontrer** dans un cadre **Convivial** pour **Discuter, Partager** ses expériences, **Découvrir et Apprendre**, en toute **Simplicité**. La notion d'«entreprenant» doit être prise au sens large : toute personne qui a l'esprit d'entreprendre sous quelque forme que ce soit est évidemment la bienvenue au sein de JJE. La diversité au sein du groupement est une des clés de notre succès et de notre longévité sans compter que ces dernières années, difficiles pour tous, ont donné encore plus de raisons d'être à notre groupement. La liste des membres compte aujourd'hui 120 noms de personnes domiciliées sur le territoire de la commune et/ou y exerçant leur activité professionnelle et on ne compte pas s'arrêter là !

La vie de JJE est articulée autour

- **De rencontres conviviales** : 4 réunions annuelles, complétées d'une réunion familiale festive. Ces moments permettent de se rencontrer, de favoriser les échanges et, globalement, de mieux se connaître dans une ambiance détendue, loin du stress quotidien.
- **Du partage d'expérience** car au cours de chacune de ces soirées, des membres présentent leur parcours et des conférenciers abordent des thématiques variées et utiles à tout « entreprenant » comme la gestion du temps, les aides à l'emploi, la communication, les relations interpersonnelles, ...
- **De la découverte** des activités de nos membres par la population de notre Commune. Le point fort de nos années « pré-COVID » a ainsi été le « Jalhay Terre d'Entreprise » un *salon des métiers d'aujourd'hui* qui en 2018 a rassemblé 36 exposants de la Commune et près de 900 visiteurs. Ce salon a mis en lumière la diversité des activités établies au sein de nos villages. Il se voulait aussi une vitrine didactique pour nos Jeunes, espérant ainsi créer des vocations. La deuxième édition devait se tenir en avril 2020 ... Nous espérons pouvoir l'organiser prochainement !
- Et bien évidemment, **de la simplicité, de la solidarité et de l'ouverture**, les valeurs humaines qui animent l'action de notre groupement depuis ses premiers jours.

JJE, c'est donc tout cela en même temps, de même qu'un site web www.jalhayjentreprends.be et des pages Facebook et LinkedIn ! Vous y trouverez notre actualité comme par exemple les dates de nos prochaines réunions ainsi que tous les détails pratiques pour rejoindre notre groupement.

Et pour conclure, vous trouverez ci-dessous quelques illustrations de nos activités depuis nos réunions qui se tiennent à chaque fois sur le territoire communal en passant par le salon de 2018 et l'annuaire des entrepreneurs jalhaytois que vous avez pu trouver dans votre boîte aux lettres.



Dans le cadre de la

Semaine des «AIDANTS PROCHES»

JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX

HANDICAPS



Ateliers :

13h - 14h : Surdimobil

14h - 15h : EOP Festival

15h - 16h : La lumière



Café et collations

5 OCTOBRE 2022

13H00-17H30

SALLE "LA GRANGE" À SART

ATELIERS & ANIMATIONS

JEUX & VIDÉOS...

▶▶▶ ENTRÉE LIBRE



Cours artistiques Rentrée 2022



Vous chercher à vous occuper, ou à occuper l'un de vos proches, de manière intelligente, créative et enrichissante... l'Académie René Defossez a de quoi vous satisfaire ;-)

En effet, implantée sur les différents sites scolaires de la commune de Jalhay, plusieurs opportunités sont offertes :

En musique, vous pouvez vous essayer à quelques uns des nombreux instruments enseignés dans notre école:

Jalhay - flûte traversière, violon, trompette, saxophone, piano, percussions, trombone, tuba.

Sart - piano, violon, guitare

Il y aussi violoncelle, clarinette, flûte à bec mais aussi chant (lyrique ou variété) dans nos murs, à Spa.

Pour pouvoir suivre ces cours, il faut être également inscrit ou avoir satisfait au cours de formation musicale qui pose les bases et développe le langage musical (travail des notes, rythme, etc...).

Ceux-ci sont proposés à Jalhay comme à Tiège.

Certains cours du domaine de la musique sont accessibles dès 5 ans tels que le cours d'Eveil Musical (à Jalhay, Tiège et Solwaster).

Le domaine des arts plastiques présente un large éventail d'activités:

Pour les enfants (mais aussi les ados et les adultes) la formation pluridisciplinaire est le cours de base idéal puisqu'il permet de découvrir les différentes techniques et outils appliqués dans cet univers très créatif (peinture, dessin, encre de chine, montages en papier mâché ou en terre, recycl'art, etc etc). Il est proposé les mercredi et jeudi à Jalhay (enfants et ados), les mardi (ados/adultes) et vendredi (enfants) à Sart.

A Spa, pour les adultes, il y a possibilité d'orienter plus précisément leurs envies artistiques dans les disciplines suivantes: sculpture/modélage, ébénisterie, photographie, gravure, dessin/croquis/aquarelle, infographie et peinture.

Le domaine des arts plastiques est accessible dès 6 ans.

Les arts de la parole ne sont pas en reste puisqu'il existe un large choix de possibilités pour les enfants, les ados et les adultes.

Le cours de pluridisciplinaire est désormais celui qui est proposé d'entrée de jeu aux enfants et aux ados car il permet de découvrir les facettes de l'art parlé et de se sentir de mieux en mieux sur scène, seul ou collectivement, face à un public: un peu de jeu théâtral, un peu de déclamation (dire une poésie, un chant, un discours), un peu de diction (parfaire son articulation, son éloquence).

A Jalhay, il est proposé le mardi, à Sart, le jeudi.

Celui qui a des désirs plus définis s'y retrouvera aussi, principalement à Spa, grâce aux cours de déclamation et de théâtre.

La plupart des cours sont accessibles dès 8 ans.

Dans le quatrième domaine, la danse contemporaine est proposée aux élèves dès 5 ans.

A Jalhay, c'est le jeudi que ça se passe.

Un gala est organisé presque chaque année.

Intéressés ?

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour vous inscrire, en prenant rendez-vous au 087/77.17.69.

Toutes les infos et prix d'inscription sur www.academiedespa.be (nous répondons aussi sur messenger : Académie René Defossez SPA-Jalhay-Stavelot).

Notez-le bien: suivre 1, 2, 3, 4, 5 cours ou plus à l'Académie ne vous coûte pas plus cher ! Vous payez une fois le prix d'inscription pour autant d'activités que vous souhaitez suivre.

Ça vous la peine d'y réfléchir, non ? De riches occupations à petit prix.

Académie de Spa, un cœur qui bat !

Académie René Defossez, rue de la Géronstère, 10, 4900 Spa
secretariat@academiedespa.be

Cours artistiques

Enfants
Ados
Adultes

Rentrée 2022

à SPA,
Jalhay
et Stavelot



ARTS PLASTIQUES • MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

INSCRIPTIONS **SUR RESERVATION** DU 23 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE

ACADÉMIE RENÉ DEFOSSEZ - RUE DE LA GÉRONSTÈRE 10, 4900 SPA

WWW.ACADEMIEDESPA.BE - 087/ 77 17 69

ACADÉMIE DE SPA UN COEUR QUI BAT!

1
Octobre
2022

Jalhay
Sur le site de l'école communale

6^e Marché
des Saveurs
de 13h à 21h

Dégustation de produits de bouche.

*Les producteurs et artisans locaux seront aux petits soins pour vous,
Venez découvrir la Rouge Pie de l'Est, savoureuse viande de notre région.*

Exposition et balade de vieux tracteurs

*Démonstration de machines
forestières et agricoles*

*Matériel de jardin
et accessoires*

Concours de Bûcheronnage

Exposition d'animaux

Foire de Jalhay
de 13h à 21h
Sur le site de l'école communale



Renseignements pour le marché des saveurs
info@tourismejalhay.sart.be
087/474737



Renseignements pour la foire: 'Le chanteur' B.: 0497/247915
Retrouvez-nous sur Jeunesse de Jalhay